

Benoit LAVAL  
Stéphane GUSMEROLI  
Charlotte DUPONT  
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON  
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 10 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, je vous informe que nous formulerons la question orale\* suivante lors du prochain conseil municipal :

- Nous avons reçu le projet de statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal en tant que membres de la commission Tourisme de la Communauté de Communes. Il s'agit d'un sujet structurant pour le tourisme de Chartreuse, auquel nous sommes favorables.
- Ce sujet intéresse directement la Commune, qui devra prendre position, du fait de la réorientation budgétaire qu'elle implique de la taxe de séjour.
- Nous aimerions connaître quelle est la position de la Commune à ce sujet avant qu'il en soit délibéré à la Communauté de Communes ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL  
Charlotte DUPONT  
Stéphane GUSMEROLI  
Conseillers Municipaux de Saint Pierre de Chartreuse

\* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »